

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance d'ajournement des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances le mardi 26 janvier 2010 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation et adoption du budget pour l'année 2010
3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation
4. Adoption du règlement numéro R-2010-125 pour fixer le taux de la taxe foncière générale, les taux de la taxe foncière de secteur, les taux de la taxe foncière pour différents services
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Présentation et adoption du budget pour l'année 2010

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault fait la présentation du budget pour l'année 2010.

Présentation du budget 2010

Mesdames,
Messieurs,

Il nous fait plaisir de vous rencontrer ce soir, pour la présentation du budget pour l'année 2010, ainsi que le programme triennal d'immobilisation. Ce seront les seuls sujets discutés au cours de cette assemblée.

À la fin de la séance il y aura évidemment une période de questions.

La principale préoccupation de votre conseil durant la réalisation de ce budget, a été de conserver votre compte de taxes au plus bas niveau possible.

Il est intéressant de noter que les valeurs imposables à notre rôle d'évaluation sont passées de 157 374 900 \$ à 164 425 400 \$ soit une augmentation de 4,5 %. Cette augmentation de 7 050 500 \$ est due à la construction de nouvelles résidences et à la vente de la Grande maison à des intérêts privés.

Je vous signale que les quotes-parts de la MRC de La Mitis pour 2010 sont stables à 399 657 \$, alors que la contribution à la Sûreté du Québec augmente de 12 591 \$, en passant à 214 015 \$.

Pour ce qui est du salaire des élus, le règlement sera amendé pour le geler pour l'année qui vient, pour les autres années de notre mandat nous évaluerons.

En 2010, les tarifs concernant les réseaux d'égout et d'aqueduc connaissent une augmentation importante. Ceci est due au fait qu'une évaluation précise du temps/homme affecté à ces travaux a été effectuée tout comme pour les ressources matérielles affectées à ces services.

Pour ce qui est des matières résiduelles, la tarification est à la baisse, elle passe de 142,94 \$ à 114,96 \$ pour une résidence. La diminution s'explique du fait que la gestion de nos matières résiduelles nous coûte moins cher qu'en 2009, car c'est la première année que nous payons au tonnage et non pas selon le principe des unités équivalentes.

Le budget que nous vous présentons pour l'année 2010 est de 2 870 053 \$, ce qui représente une hausse de 3,7 % par rapport au budget de 2009 qui était de 2 767 099 \$.

Votre compte de taxe se maintient par rapport à l'an passé. Certains verront leurs factures légèrement à la hausse, d'autres à la baisse, ce sont les tarifications qui entrent en ligne de compte.

Nous sommes heureux de vous annoncer que le taux de la taxe foncière est légèrement à la baisse, en passant de 0.9929 \$/ 100 \$ d'évaluation à 0.9845 \$/ 100 \$ d'évaluation.

Voilà pour l'essentiel les grandes lignes du budget de l'année 2010. Nous verrons dans quelques minutes ce budget dans le détail.

En même temps que le budget, nous allons adopter le programme triennal d'immobilisation que vous trouverez en annexe de la présentation du budget.

Il faut bien comprendre que tous les projets qui s'y trouvent sont à titres indicateurs. La Municipalité ne se crée pas d'obligation de réalisation en inscrivant un projet au programme triennal. De plus, lorsqu'un projet est financé par règlement d'emprunt, il doit être approuvé par les personnes qui en feront le remboursement.

En définitive, nous sommes satisfaits de cet exercice budgétaire, car nous croyons avoir pris de bonnes décisions dans les circonstances.

Comme vous le savez, votre conseil est en poste depuis novembre dernier. Il est évident que nous n'avons pas tout réglé dans ces quelques mois. Au cours de l'année qui vient, plusieurs dossiers seront analysés pour faire évoluer notre communauté vers un mieux être et une saine gestion.

Voici les principaux thèmes qui seront abordés :

- Finalisation de la nouvelle génération des règlements d'urbanisme de la Municipalité
- Analyse des différentes quotes-parts et contributions versées par la Municipalité
- Analyse du parc immobilier de la Municipalité
- Analyse sur la façon d'effectuer les travaux de la Municipalité
- Poursuivre la mise à niveau des ouvrages d'égout et d'aqueduc de la Municipalité à l'aide des subventions disponibles
- Mise sur pied d'un plan de développement résidentiel des espaces disponibles dans la Municipalité

Comme vous pouvez le constater, les dossiers ne manquent pas et ils sont tous importants.

Nous vous présentons ci-joint un tableau comparatif des budgets 2008, 2009 et 2010.

Nous ouvrons maintenant la période de questions sur le budget 2010 et sur le programme triennal pour les années 2010, 2011 et 2012.

Dans les jours qui viennent, s'il vous vient des questions sur l'un ou l'autre, n'hésitez pas à contacter l'administration municipale, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Nous vous remercions de votre participation à cette présentation du budget.

Gaston Gaudreault, maire

Prévisions budgétaires 2010

Tableau comparatif

Revenus	Budget 2008	Budget 2009	Budget 2010	Écart 2009-2010
Taxes	1 580 661.00 \$	1 644 220.00 \$	1 677 166.00 \$	+ 2 %
Tarifification	620 622.00 \$	584 235.00 \$	660 748.00 \$	+ 13 %
Paielements tenant lieu de taxes	60 700.00 \$	66 542.00 \$	61 151.00 \$	-8.1 %
Autres revenus de sources locales	104 500.00 \$	153 586.00 \$	187 752.00 \$	+ 22.2 %
Transferts	282 300.00 \$	252 229.00 \$	264 600.00 \$	+ 4.9 %
Appropriation du surplus	67 868.00 \$	66 287.00 \$	∅	- 100 %
Affectations			18 636.00 \$	+ 100 %
Total des revenus	2 716 651.00 \$	2 767 099.00 \$	2 870 053.00 \$	+ 3.7 %

Dépenses	Budget 2008	Budget 2009	Budget 2010	Écart 2009-2010
Administration général	551 663.00 \$	521 822.00 \$	512 718.00 \$	- 1.8 %
Sécurité publique	345 834.00 \$	364 356.00 \$	389 326.00 \$	+ 6.8 %
Transport	595 565.00 \$	593 897.00 \$	635 858.00 \$	+ 7 %
Hygiène du milieu	343 540.00 \$	402 382.00 \$	478 997.00 \$	+ 19 %
Santé et bien-être	15 500.00 \$	5 200.00 \$	6 481.00 \$	+ 24.6 %
Aménagement, urbanisme et dév.	89 932.00 \$	110 621.00 \$	120 296.00 \$	+ 8.7 %
Loisirs et culture	318 617.00 \$	293 924.00 \$	285 842.00 \$	- 2.8 %
Frais de financement	132 800.00 \$	142 878.00 \$	124 294.00 \$	- 13 %
Remboursement en capital	323 200.00 \$	332 019.00 \$	316 241.00 \$	- 4.8 %
Total des dépenses	2 716 651.00 \$	2 767 099.00 \$	2 870 053.00 \$	+ 3.7 %

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU BUDGET 2010

2010-01-25

Considérant que l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2010 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité.

BUDGET DE L'ANNÉE 2010

REVENUS

• Taxes sur la valeur foncière	1 677 166 \$
• Tarifications pour services municipaux	660 748 \$
TOTAL TAXES	2 337 914 \$
Paiements tenant lieu de taxes	
• Gouvernement du Québec	19 779 \$
• Immeubles des réseaux	38 443 \$
• Gouvernement du Canada	2 929 \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	61 151 \$
Autres revenus de sources locales	
• Sécurité publique	8 000 \$
TOTAL AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	8 000 \$
Autres revenus	
• Imposition de droits	100 000 \$
• Amendes et pénalités	10 000 \$
• Intérêts	12 863 \$
• Autres	5 301 \$
TOTAL AUTRES REVENUS	128 164 \$
Autres services rendus	
• Administration générale	250 \$
• Hygiène du milieu	7 700 \$
• Aménagement, urbanisme et développement	2 000 \$
• Loisirs et culture	41 638 \$
TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	51 588 \$
Transferts	
• Transferts inconditionnels	156 000 \$
• Transferts conditionnels	108 600 \$
TOTAL TRANSFERTS	264 600 \$
Affectations	18 636 \$

TOTAL DES REVENUS

2 870 053 \$

DÉPENSES

Administration générale	
• Conseil municipal	73 392 \$
• Application de la loi	12 374 \$
• Gestion administrative et financière	288 135 \$
• Évaluation	67 657 \$
• Gestion du personnel	1 000 \$
• Autres	70 160 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	512 718 \$
Sécurité publique	
• Police	214 015 \$
• Protection contre l'incendie	155 978 \$

• Brigadiers scolaires	14 542 \$
• Garde d'animaux domestique	4 791 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	389 326 \$

Transport

• Voirie municipale	296 898 \$
• Enlèvement de la neige	273 714 \$
• Éclairage des rues	26 650 \$
• Circulation et stationnement	10 925 \$
• Transport collectif	27 671 \$
TOTAL TRANSPORT	635 858 \$

Eau et égouts

• Administration hygiène du milieu	18 916 \$
• Purification et traitement	35 810 \$
• Réseaux de distribution	66 624 \$
• Eaux usées	51 349 \$
• Réseaux d'égouts	34 800 \$
TOTAL EAU ET ÉGOUTS	207 499 \$

Matières résiduelles

• Collecte et transport	56 348 \$
• Élimination	110 479 \$
• Matières secondaires	31 566 \$
• Traitement	71 105 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	269 498 \$

Amélioration des cours d'eau

2 000 \$

Santé et bien-être

6 481 \$

Aménagement, urbanisme et développement

• Aménagement, urbanisme et zonage	85 588 \$
• Industries et commerces	20 864 \$
• Promotion et développement économique	13 844 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	120 296 \$

Loisirs et culture

• Administration loisirs et culture	65 471 \$
• Centres communautaires	58 476 \$
• Patinoires	23 091 \$
• Plage et promenade	22 551 \$
• Parcs et terrains de jeux	33 709 \$
• Autres	45 161 \$
• Activités culturelles	20 469 \$
• Bibliothèques	16 914 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	285 842 \$

Frais de financement

• Dette à long terme – intérêts	115 764 \$
• Autres frais	4 810 \$
• Autres frais de financement	3 720 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	124 294 \$

Autres activités financières

• Remboursement en capital	316 241 \$
TOTAL REMBOURSEMENT EN CAPITAL	316 241 \$

TOTAL DES DÉPENSES**2 870 053 \$****3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault fait la présentation du programme triennal d'immobilisation.

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
Programme triennal							
Titre	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Analyse de la flotte de véhicules	à déterminer					R.E.	T.P.
Aqueduc, égout domestique, égout pluvial, pavage trottoir rue Saint-Pierre Est	à déterminer				à déterminer	Selon protocoles et subvention	T.P. / H.M.
Aqueduc, égout domestique, égout pluvial, pavage trottoir rue Saint-Alphonse et autres	à déterminer				à déterminer	Selon protocoles et subvention	T.P. / H.M.
Mur de soutènement Promenade	270 000 \$ à 370 000 \$				270 000 \$ à 370 000 \$	Subvention Hydro-Québec et M.S.P.	T.P.
Affichage municipal	18 500 \$				18 500 \$		T.P.
Affichage Luceville	Attente réponse MTQ				?	?	T.P.
Pavage / bordure / trottoir rue des Érables entre St-Elzéar et Dechamplain		?			?	R.E.	T.P.
Rue des Coquillages pavage + rond point	6 000 \$				6 000 \$	R.E.	T.P.
Pavage Rang 3 Ouest 1,6 km							T.P.
Saint-Anaclet à Carrière G. Dubé	208 800 \$				208 800 \$	R.E./SUB	T.P.
Trottoir Fleuve Ouest 0,3 km	45 000 \$				45 000 \$	R.E.	T.P.
Mur soutènement rue du Couvent	12 000 \$				12 000 \$	R.E.	T.P.
Ponceau Rang 3 Ouest	à déterminer						
Total	660 300 \$				660 300 \$		

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
Programme triennal							
Titre	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Équipement divers	5 080 \$				5 080 \$	F.R.	S.P.
Remplacement du camion no. 532, GMC 1977	16 000 \$				16 000 \$	SUR ou F.R.	S.P.
Total	21 080 \$				21 080 \$		

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
Programme triennal							
Titre	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Remplacement ordinateur biblio + poste vidéo conférence	4 700 \$	(analyse à faire)			4 700 \$	SUB 3 200 \$ SUR 1 500 \$	L.C.
Transformation terrain balle en 2 terrains de soccer	13 000 \$	(analyse à faire)			13 000 \$	SUB 9 000 \$ (Hydro et pacte rural) SUR 4 000 \$	L.C.
Douche extérieure Promenade	3 000 \$				3 000 \$	F.R.	L.C.
Peinture extérieure bureau municipal	4 315 \$				4 315 \$	SUR	L.C.
Réfection des bâtiments de la Promenade et peinture	25 000 \$	25 000 \$	30 000 \$		80 000 \$	R.E.	L.C.
Total	50 015 \$	25 000 \$	30 000 \$		105 015 \$		

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
Programme triennal							
Titre	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Évaluation des bâtiments municipaux et leurs fonctions	Évaluer les différentes options						A.G.
Réaménagement de la salle de pause bureau municipal		5 000 \$	(à analyser)		5 000 \$	F.R.	A.G.
Identification des édifices municipaux		3 000 \$	(à analyser)		3 000 \$	F.R.	A.G.
Serveur informatique	6 581 \$				6 581 \$	F.R.	A.G.
Total	6 581 \$	8 000 \$			14 581 \$		

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
Programme triennal							
Titre	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Poste de chloration Sainte-Luce	100 000 \$				100 000 \$	SUB	H.M.
Clôtures des terrains de captage d'eau potable	Évaluer les différentes options						H.M.
Aqueduc Route 132 Ouest	1 407 100 \$				1 407 100 \$	SUB et R.E.	H.M.
Remplacement de l'aqueduc rue Gauthier	107 300 \$				107 300 \$	SUB et R.E.	H.M.
Remplacement égout domestique servitude Saint-Alphonse		200 000 \$			200 000 \$	SUB et R.E.	H.M.
Prolongement aqueduc Route 132 Est	2 025 000 \$				2 025 000 \$	SUB et R.E.	H.M.
Égout Route 132 Ouest	Évaluer les différentes options						H.M.
Pérennité étangs Luceville	Différentes options en évaluation						H.M.
Réfection du toit du réservoir 100 000 gallons secteur Luceville	20 000 \$				20 000 \$	SUB	H.M.
Total	3 659 400 \$	200 000 \$			3 859 400 \$		
Grand total programme triennal	4 397 376 \$	233 000 \$	30 000 \$		4 660 376 \$		

Légende des secteurs d'activités :

A.G. Administration générale
T.P. Travaux publics
H.M. Hygiène du milieu
L.C. Loisirs et culture
S.P. Sécurité publique

Légende des sources de financement :

F.R. Fonds de roulement
R.E. Règlement d'emprunt
SUB Subventions
SUR Surplus

Adoption du programme triennal d'immobilisation

2010-01-26

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2010-2011-2012. Il est convenu que ledit programme des dépenses en immobilisation n'engage aucunement le conseil municipal à la réalisation des projets qui y sont mentionnés.

4. Adoption du règlement numéro R-2010-125 pour fixer le taux de la taxe foncière générale, les taux de la taxe foncière de secteur, les taux de la taxe foncière pour différents services

2010-01-27

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce a adopté le budget pour l'exercice financier 2010, le 26 janvier 2010;

Attendu qu'en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des taxes générales, des taxes générales spéciales ainsi que des tarifs pour différents services;

Attendu qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance du conseil du 7 décembre 2009;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce adopte le règlement numéro R-2010-125.

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II

Pour payer les dépenses mentionnées au budget de l'exercice financier 2010 et combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes reçues, la taxe foncière suivante est imposée.

Une taxe foncière générale de 0.9845 \$ par cent dollars d'évaluation pour l'année 2010, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE III

Tarifs pour le service d'aqueduc

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2010 de tous les usagers du service d'aqueduc

- Logement 82.32 \$
- Commerce et industries 105.53 \$
- Piscine 46.44 \$
- Ferme 105.53 \$
- Résidence pour personne âgées 17.58 \$ par résident et/ou handicapées

ARTIVE IV

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2010 de tous les usagers du service d'égout.

- Logement 87.00 \$
- Commerce et industrie 95.70 \$
- Garage 124.28 \$
- Ferme 95.70 \$
- Résidence pour personnes âgées 20.72 \$ par résident et/ou handicapées
- Abattoir 7 637.00 \$

ARTICLE V

Tarif pour certains immeubles utilisant les étangs aérés du secteur Sainte-Luce, mais n'étant pas inclus comme responsables des règlements 389-97 et 392-98. Les tarifs imposés vont à l'encontre des remboursements en capital et intérêts des règlements numéro 389-97 et 392-98. Pour les immeubles suivants, un tarif annuel est exigé et prélevé pour l'exercice financier 2010, au montant de 150 \$ l'unité.

MATRICULE	ADRESSE	# UNITÉ
3979-31-5987	19 rue Des Coquillages	1
3979-31-3269	21 rue Des Coquillages	1
3979-31-1461	25 rue Des Coquillages	1
3979-31-0156	27 rue Des Coquillages	1
3979-31-6944	29 rue Des Coquillages	1
3979-21-7536	Lot 3 689 268	1
3979-31-4622	Lot 3 689 249	1
3979-41-2187	22 rue Luce-Drapeau	1
3979-41-0565	24 rue Luce-Drapeau	1
4078-29-2429	5 Côte de l'Anse	1
4078-19-2924	Lot 3 689 141	1
4078-18-5695	Lot 3 689 142	1
4078-18-7873	Lot 3 689 144	1
4078-28-0653	10 Côte de l'Anse	1
4078-28-3228	12 Côte de l'Anse	1
4078-17-4740	115 Route 132 Ouest	1
4078-18-4849	Lot 3 689 143	1
4078-07-7548	119 Route 132 Ouest	1
3978-98-4497	124 Route 132 Ouest	1
4078-07-2296	125 Route 132 Ouest	1
3978-99-0319	Lot 3 689 196	1
3978-98-6411	127 Route 132 Ouest	1
3978-98-2422	129 Route 132 Ouest	1
3978-88-8437	131 Route 132 Ouest	1
3978-88-2570	135 Route 132 Ouest	1

3979-30-8163	162 Route 132 Ouest	1
3979-30-1592	170 Route 132 Ouest	1
3878-59-4021	1 rue Des Quatre-Vents	1
3878-58-4139	2 rue Des Quatre-Vents	1
3878-58-1367	4 à 10 rue Des Quatre-Vents	4
3878-48-8795	12-14 rue Des Quatre-Vents	4
4178-85-2293	Lot 3 464 934	0.5
3778-50-2549	Lot 4 170 805	0.5
3778-50-1230	256 Route 132 Ouest	0.5
3778-40-9810	Lot 3 465 517	0.5
3777-49-8287	260 Route 132 Ouest	0.5
3777-49-6762	262 Route 132 Ouest	0.5

ARTICLE VI

Tarifs de compensation pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2010 de tous les usagers de la collecte des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.

- Logement 114.96 \$
- Commerce et industrie légère 197.94 \$
- Commerce et industrie légère avec conteneur 380.64 \$
- Ferme 114.96 \$
- Résidence pour personnes âgées 142.74 \$ et/ou handicapées
- Félix Huard 380.64 \$
- Abattoir de Luceville (4277-83-1970) 80.67 \$ / tonne métrique
- Lulumco Inc. (4276-74-7664) 197.94 \$ plus 80.67 \$ / tonne métrique
- Pêcheries de l'Estuaire (3878-79-1433) 197.94 \$ plus 80.67 \$ / tonne métrique

ARTICLE VII

Obligation du propriétaire

Les tarifs pour les compensations de services, tel que décrétés au présent règlement, doivent dans tous les cas, être payés par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation de la Municipalité.

ARTICLE VIII

Raccordement

« À l'exception de la propriété portant le matricule numéro 3878-58-6977, pour laquelle le coût du branchement à l'égout municipal (rue des Quatre-Vents) sera de 2 515.30 \$, tout raccordement au système d'aqueduc et d'égout municipal, déjà existant dans la portion de l'emprise de la rue publique, sera effectué par la Municipalité et la tarification s'établit comme suit :

- Pour une habitation, raccordement égout/aqueduc 1 500 \$
- Pour une habitation, raccordement égout 800 \$
- Pour une habitation, raccordement aqueduc 800 \$
- Pour tout autre type de raccordement coût réel

ARTICLE IX

Modalités de paiement

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe.

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour de la première échéance.

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du troisième versement.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

ARTICLE X

FRAIS D'ADMINISTRATION

10.1 En cas de paiement effectué par « chèque sans provision », La Municipalité facture un montant additionnel de 10 \$ et ce, pour chacun des chèques retournés par l'institution financière;

10.2 Lorsque la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre des procédures légales pour recouvrer un compte, les frais supplémentaires suivants seront en plus payables par le contribuable :

Frais de timbrage : au tarif selon la loi en vigueur

Frais d'avis : 10 \$

Frais de mandat : 15 \$

ARTICLE XI

TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus à la Municipalité est fixé à 5% annuellement pour l'exercice financier 2009.

ARTICLE XII

TAUX DE PÉNALITÉ

En plus du taux d'intérêt, une pénalité de 5% l'an du montant des comptes impayés est exigible.

ARTICLE XIII

RÈGLEMENTS

Le taux de la taxe foncière spéciale tel que décrété par règlement d'emprunt est fixé pour l'année 2010 à :

RÈGLEMENTS	SECTEURS	TAUX
Secteur Luceville		
R-2004-53	Aqueduc rues St-Louis, St-Laurent et St-Philippe (40%)	.0049 \$ / 100\$
R-2006-71	Pérennité étangs épuration	.0307 \$ / 100 \$
Secteur Sainte-Luce		
358-93 R-2002-27	Réhabilitation route 132 Approvisionnement et traitement de l'eau	.0335 \$ / 100 \$
389-97 et 392-98 R-2004-43	Const. rés. égouts et bassins étangs aérés (représentant 15% de l'emprunt) (représentant 85% de l'emprunt)	.0255 \$ / 100 \$ 434.35 \$ / l'unité
R-2003-36	Aqueduc et égout /Luc Babin	2.70 \$ / pieds linéaire
R-2005-58	Aqueduc et égout / Luc Babin Fonds de roulement	3.26 \$ / pieds linéaire
R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	536.67 \$ / unité
R-2003-40	Prolongement égout domestique 132 Ouest	468.00 \$ / unité
L'ensemble du territoire		
R-2006-70	Camions incendie et équipements	.0174 \$ / 100 \$
R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest (desservis aqueduc)	.0032 \$ / 100 \$

ARTICLE XIV

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

5. Période de questions

Lors de cette période, les questions de l'audience portaient toutes sur le budget de l'année 2010.

6. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance du conseil soit levée à 20 h 50.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier